

Courriel du 15 mars 2020 du Ministre J-M Blanquer

Mesdames et messieurs les recteurs,

Hier soir, dans sa déclaration, le Premier ministre a indiqué combien la santé des Français est la priorité du gouvernement. Face à l'accélération de la diffusion du virus, Edouard Philippe a annoncé une série de mesures strictes pour les semaines qui viennent.

Selon ses propres mots, il s'agit de "limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer dans les entreprises et les administrations qui doivent dès lundi engager une action massive d'organisation du télétravail pour permettre à tous de rester à domicile".

Au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en tant qu'employeur, notre priorité est de garantir la sécurité et la santé des personnels. Les consignes sont donc claires :

- \* les déplacements, les réunions, les contacts doivent être limités ;
- \* le télétravail doit être prioritairement utilisé, partout où cela est possible et sous réserve bien entendu du maintien de la continuité des fonctions essentielles dans chaque service ;
- \* pour les personnels les plus fragiles face au virus, le travail ne doit plus être exercé en présentiel conformément aux consignes qui vous ont déjà été diffusées. Si le télétravail n'est pas possible en raison de la nature des fonctions de l'agent, une autorisation exceptionnelle d'absence doit être accordée. La liste des personnes les plus exposées est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

Ces consignes valent pour l'ensemble de vos services académiques. Elles s'appliquent aussi à l'ensemble des écoles et des établissements. Elles doivent s'articuler avec deux impératifs :

- \* la continuité administrative et pédagogique ;
- \* l'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants sans autre solution de garde.

Dans les écoles et les établissements, seuls les personnels absolument nécessaires seront présents et seules les réunions indispensables pourront avoir lieu. Les autres réunions doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio-conférence. Il s'agit notamment des conseils de classe, des conseils d'administration, des conseils d'école ainsi que les réunions nécessaires à l'organisation de la continuité pédagogique. La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance, via le bouquet d'outils numériques sécurisés (Cned, ENT, logiciels de vie scolaire) et sous format papier si les familles ne disposent pas d'un matériel informatique adéquat.

L'ensemble de ces consignes seront transmises dès aujourd'hui aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux directeurs d'école. Les organisations syndicales doivent recevoir les mêmes informations.

Lundi, les seuls personnels présents dans les établissements seront donc ceux dont la présence est indispensable notamment pour l'ouverture et la sécurité des locaux, l'information des familles et des élèves et pour l'accueil des enfants des personnels soignants ne disposant pas d'autres moyens de garde.

Ce service d'accueil, destiné exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, est un dispositif exceptionnel. Pour organiser cet accueil, seuls les personnels volontaires devront dans la mesure du possible être mobilisés. Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil. Cet accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires, à savoir :

- \* le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des écoles et des établissements, notamment ceux mobilisés comme lieux de vote ce dimanche et ceux qui étaient fermés dans les clusters ;
- \* la présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique pour les personnels ;
- \* l'accueil pour des groupes de 8 à 10 élèves maximum au sein d'une même salle.

Les consignes du Premier ministre nous conduisent également à revoir notre position sur les concours et les examens. Pour tenir compte des difficultés de transports et d'hébergement et dans le constant souci de ne pas léser les candidats, avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nous avons décidé du report des examens nationaux et des concours pour ces trois prochaines semaines. Leur reprogrammation se fera dans les délais les plus courts possibles en fonction de l'évolution de la situation. Le calendrier de Parcoursup reste inchangé à ce stade.

Ils sont reportés jusqu'à nouvel ordre, y compris pour ceux qui devaient avoir lieu demain lundi.

Je vous remercie pour le travail que vous accomplissez au service des Français. Les cellules d'appels et d'écoute que vous mettez en place dans toutes vos académies sont importantes pour accompagner les familles. D'une manière générale, le lien entre l'École et les familles doit être maintenu par téléphone ou voie électronique.

Dans la situation que nous traversons, il est important de redoubler de solidarité et de bienveillance.

Il est essentiel d'adapter nos organisations, nos gestes professionnels et nos comportements en adoptant systématiquement les gestes barrières. Je sais que je peux compter sur votre engagement pour assurer la protection de nos personnels et la continuité pédagogique, garantie d'un retour serein à un fonctionnement plus ordinaire, dès l'issue de cette crise sanitaire.

Avec toute ma confiance.

Jean-Michel BLANQUER

\* \*  
\*

Courriel du 15 mars 2020 du Recteur de l'académie de Paris

A tous les personnels enseignants et d'éducation  
Mesdames et messieurs,

A la suite des annonces du Premier ministre et de l'arrêté « portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 » du ministre des solidarités et de la santé daté du 14 mars et publié au *Journal officiel* du 15 mars, et conformément aux déclarations du ministre de l'Education

nationale et de la jeunesse, je souhaite vous faire part des principales informations nouvelles relatives à la crise sanitaire et à la situation exceptionnelle qui en découle.

\*

Il est désormais demandé de limiter la présence physique sur les lieux de travail et de ne s'appuyer que sur le volontariat des personnels. Les réunions en présentiel (comme les conseils de classe, les conseils d'administration, les conseils d'école) , seront reportées ou réalisées par visio-conférences et audio-conférences.

Dans les écoles et les établissements ne doivent donc être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires à l'accueil, dans les meilleures conditions de sécurité et de santé, des enfants de personnels soignants et ceux utiles à un moment donné à l'organisation de la continuité administrative et pédagogique, sachant que les enseignants volontaires doivent être certains de ne courir aucun risque.

\*

Je rappelle, comme je l'ai dit aux inspecteurs et aux chefs d'établissement que le service d'accueil est un dispositif exceptionnel destiné exclusivement aux professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire dont la liste a été communiquée vendredi soir. Il revient aux inspecteurs de l'Education nationale aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de vous communiquer, le cas échéant, les modalités d'organisation et de réalisation de cet accueil.

Je souhaite insister vivement sur votre contribution essentielle à la continuité pédagogique. Elle sera assurée à distance en utilisant de façon complémentaire le CNED auprès duquel il faut continuer à s'inscrire massivement, les environnements numériques de travail, et l'ensemble des solutions qui peuvent concourir à préserver cette continuité. Des contenus pédagogiques sont ou seront proposés d'ici peu sur France 5, le site <https://www.lumni.fr> ou sur d'autres médias. Une cellule académique de continuité pédagogique largement animée par les corps d'inspection, très mobilisés à vos côtés, pour accompagner les équipes sera ouverte dès demain matin au rectorat avec un numéro vert 0800 200 146.

Je vous informe par ailleurs que les épreuves écrites et orales des concours de recrutement du ministère de l'Education nationale, externes et internes, publics et privés, y compris les examens professionnels, sont reportés .

J'ai rappelé aux directeurs d'école, aux inspecteurs et aux chefs d'établissement – qui la plupart du temps l'avaient déjà fait- qu'ils devaient attirer l'attention des personnes fragilisées par des pathologies chroniques ou/et des thérapies particulières et les inviter à consulter un médecin .

\*

Au nom de l'équipe de direction du rectorat, qui reste de façon permanente à votre écoute, je tiens à vous remercier pour vos réactions promptes et efficaces depuis le début de la crise et pour votre suivi bienveillant de tous les élèves. Votre mobilisation et votre capacité à vous organiser en bon ordre de marche dans cette situation grave et inédite permettent à notre académie et plus largement à l'Education nationale de contribuer à la nécessaire solidarité nationale.

Bien à vous,  
Gilles Pécourt  
Recteur de l'académie de Paris